MAIRIE DE **St-JULIEN-LES-MONTBELIARD** 25550 St JULIEN LES MONTBELIARD

ARRETE N° A2020-01

ARRETE REGLEMENTATION DE CIRCULATION Course Cycliste Dimanche 12 Avril 2020

Le Maire de la Commune de Saint-Julien-Lès-Montbéliard

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le territoire de la commune à l'occasion de la course cycliste « Critérium de Printemps » qui se déroulera le Dimanche 12 Avril pour assurer la sécurité des cyclistes et des usagers de la route,

ARRÊTE:

Article 1er.

La circulation sera interdite dans le sens inverse des courses entre 12h00 et 17h00 :
Sur la route communale entre la sortie d'Echenans et l'entrée de Sainte-Marie. Déviation par Saint-Julien.
Sur la D228E entre le carrefour D228E/D37 et l'entrée de Raynans. Déviation par Issans
Sur la D37 entre la sortie d'issans et le carrefour D228E/D37 . Déviation par Raynans
Sur la D228 entre la sortie de Sainte-Marie et l'entrée de Saint-Julien . Déviation par Echenans puis Désandans.
Obligation aux usagers de circuler dans le même sens que la course dans les tronçons cités ci-dessus
Circulation interdite dans les deux sens sur la route communale entre Echenans et Raynans.

Article 2

Les organisateurs du « Critérium de Printemps » sont chargés de mettre en place la signalisation nécessaire et de réguler la circulation tout au long du parcours.

Article 3.

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par les agents assermentés de l'administration et des collectivités locales et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6. Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Sous-Préfecture de Montbéliard
- La Gendarmerie de Bavans
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- Monsieur le Président de Pays Montbéliard Agglomération.
- M. Alain Boutonnet, organisateur de la manisfestation cycliste.

Saint Julien Lès Montbéliard, le 9 Mars 2020 Le Maire Michel Piernavieja



